

L'analyse des risques AML aujourd'hui :

attentes de la FINMA, tendances sur le marché, constats d'audit

- > Tendances observées sur les améliorations demandées par la FINMA
- > Principaux enjeux et tendances observées autour des risques inhérents à prendre en compte
- > La tolérance au risque devient un point de contrôle FINMA récurrent

Marc Kilcher,
Associé, Regulatory &
Compliance, Financial Services,
KPMG Suisse, Genève

Marc Chartouni,
Manager, Regulatory &
Compliance, Financial Services,
KPMG Suisse, Genève

Ilaria Santini,
Head of Asset Management
Geneva,
BDO SA, Genève

Olivier Maes,
Executive Director, GRC,
Head Regulatory Compliance and
Financial Crime,
Forvis Mazars, Switzerland and
Liechtenstein

13.40 Retour d'expériences sur les analyses de risque LBA du marché depuis la communication FINMA 05/2023

- Tendances observées sur les améliorations demandées de la part de la FINMA
- Elargissement du concept d'analyse des risques à d'autres thématiques bancaires

Marc Kilcher et Marc Chartouni

Risques inhérents

14.20 L'analyse des risques inhérents aujourd'hui : quels sont les critères de risques qui « montent » ?

- Quels sont les types de risques que la FINMA souhaite voir traité dans l'analyse des risques.
- Revue des principaux enjeux et tendances observées autour des risques inhérents à prendre en compte, notamment en lien avec la nationalité, l'activité et l'activité transactionnelle des clients de la Banque

Marc Kilcher et Marc Chartouni

Critères de risque accru

15.00 L'analyse de la pertinence des critères de risque accru de la relation d'affaires : quelles sont les attentes des auditeurs / de la FINMA ?

- Quel lien faire entre l'analyse des risques (art. 25, al. 2 OBA-FINMA) et la définition de critères pertinents (art. 13, al. 2bis OBA-FINMA) ?
- Comment documenter l'analyse de la pertinence des critères de l'OBA-FINMA ? Faut-il prendre en considération d'autres critères ?
- A quelle fréquence réaliser cet exercice ?
- Les attentes sont-elles identiques pour les critères de risque accru des transactions ?
- Quels sont les principaux constats d'audit et attentes de la FINMA ?

Ilaria Santini

15.40 Pause-café

Mesures de contrôle et modèle d'affaires

16.00 Agir sur le risque pour réduire sur le risque résiduel : mesures de contrôle ou action sur le modèle d'affaires

Parce que beaucoup d'établissements empilent des contrôles pour compenser un modèle d'affaires trop risqué sans jamais remettre en question l'activité elle-même, la FINMA distingue clairement deux familles d'actions pour réduire le risque résiduel : les mesures de contrôle (agir sur le risque) et les mesures structurelles (agir sur le modèle d'affaires).

- Si les deux mesures sont complémentaires, ont-elles le même impact et la même portée ? Si les établissements « surinvestissent » dans les contrôles, ajustent-ils leur modèle d'affaires ? Même lorsque le

risque structurel est incompatible avec leur tolérance au risque ?

• Agir sur le risque ou les mesures de contrôle

- qu'est-ce que cela signifie ? Si le but est de réduire la probabilité ou l'impact d'un risque sans modifier l'activité elle-même, les contrôles peuvent-ils compenser un modèle d'affaires intrinsèquement trop risqué ?

- Les mesures de contrôle peuvent-elles être le seul levier ?

• Agir sur le modèle d'affaires : mesures structurelles

- qu'est-ce que cela signifie ? Si ces mesures sont les plus puissantes, mais aussi les plus difficiles, le risque peut-il être réduit à la source, c'est-à-dire, en modifiant l'activité pour qu'elle soit compatible avec la tolérance au risque ?

- Quels sont les exemples de mesures structurelles : sortir de certains marchés à haut risque, cesser d'offrir des structures juridiques complexes, réduire la proportion de clients offshore, abandonner des corridors de paiement sensibles, limiter ou interdire les PEP étrangers.

• Comment aller de l'avant ? Comment articuler les deux types de mesures dans un cadre FINMA ? Ebauches de solution.

Olivier Maes

Tolérance au risque

16.40 Définition et application de la tolérance au risque : pourquoi la FINMA ne cesse de pointer ce problème d'année en année ?

• Qu'est ce que la tolérance au risque selon la FINMA ?

• Pourquoi la FINMA critique ce point chaque année

- Réponses possibles : confusion entre analyse des risques et tolérance des risques, déconnexion entre la tolérance au risque et les processus opérationnels, manque de cohérence avec le modèle d'affaires (en relation avec la clientèle cible, les produits, les marchés et les risques structurels) ?

- Manque de gouvernance effective (e.g. manque d'implication des membres du conseil d'administration, absence de « reporting » sur le respect des limites, ou encore des ajustements non documentés.) ?

• La tolérance au risque devient un point de contrôle FINMA récurrent. Que regarde-t-on en particulier : si les documents sont incomplets, s'il y a des incohérences entre politique et pratique, s'il existe des liens avec les contrôles AML, sanctions, crédit, etc.

• Comment y remédier ? Quelles pourraient être les solutions au niveau stratégique, tactique et opérationnel ?

Olivier Maes

17.20 Fin du séminaire

GENÈVE, LUNDI 1^{ER} JUIN 2026, 13.40-17.20, HÔTEL PRÉSIDENT / ONLINE

INFORMATION & INSCRIPTION

Tel: +41 22 849 01 11
info@academyfinance.ch
Academy & Finance SA
Rue Neuve-du-Molard 3, CP 3039,
CH-1211 Genève 3
www.academyfinance.ch

PRIX

620 CHF (+ TVA 8,1%)
Inscriptions supplémentaires de la même
société : -50%

Je m'inscris au séminaire "L'analyse des risques AML aujourd'hui" le 1^{er} juin 2026

Je participerai dans la salle Je participerai online sur Zoom

Nom et prénom

Fonction

Société.....

Adresse

Code postal et ville

Tel Email.....

Date Signature

AF 1495